

[Accueil](#) > [Environnement](#) > [Produits résiduels](#) > [Déchets verts](#)

## Collecte des déchets verts



Les déchets verts font l'objet d'une collecte spécifique afin d'être valorisés en compost.

Ainsi, la Porte d'Alsace dispose de 12 plates formes de collecte des déchets verts ce qui permet d'une part de limiter le déplacement des usagers et d'autre part d'éviter une stagnation trop longue des déchets dans les bennes.

### Le type d'aménagements réalisés

Les plates-formes sont des lieux où tout habitant de la Porte d'Alsace peut déposer ses déchets verts (branchages, tontes...) dans une benne prévue à cet effet.

Les aménagements effectués facilitent et sécurisent l'accès à la benne. Il s'agit d'un quai amenant les usagers à la hauteur de la benne et d'une aire de contournement.



### Les communes équipées

Les plates formes sont situées dans les communes de :

Altenach      Balschwiller Bernwiller      Bréchaumont  
Dannemarie      Falkwiller      Gommersdorf      Hagenbach  
Montreux-Vieux Retzwiller      Traubach le Haut      Valdieu-Lutran

### Le fonctionnement

Aménagées par la Porte d'Alsace, les plates-formes de collecte de déchets verts sont gérées par les communes. Dans ce cadre, leur réglementation (jours et heures d'ouverture, surveillance...) dépend de ces dernières. Pour tout renseignement, appelez directement la mairie de la commune d'implantation de la plate forme.

#### Ce qu'il faut déposer :

- Branchages / Feuillages
- Gazon / Herbes
- Taille de haies
- Déchets putrescibles du potager

#### Ce qu'il ne faut pas mettre :

- Troncs et branches de plus de 15 cm de diamètre

#### Rappel



Les plates formes de collectes de déchets verts ne sont pas des déchetteries. Le dépôt d'autres déchets est totalement interdit.

## Limiter nos tonnages de déchets verts !

La Communauté de communes de la PORTE D'ALSACE souhaite signaler à ses habitants que les tonnages de déchets verts augmentent fortement ces dernières années.

A l'origine, ces bennes ont été mises en place pour dépanner ponctuellement les habitants n'ayant aucun recours pour les déchets verts,

Toutefois, le succès de ces bennes est aujourd'hui problématique puisque les tonnages augmentent vivement, entraînant de ce fait des coûts très importants (presque 100 000 € en 2008 !). Outre des produits verts, du terreau, des gravats ou encore du plastique ont été retrouvés dans ces bennes ce qui est formellement interdit.



Compostage de feuilles mortes

Ainsi, nous souhaitons vous rendre attentif sur le sujet car si les tonnages continuent d'évoluer dans ce sens, les coûts seront répercutés obligatoirement sur la redevance des ordures ménagères.

En effet, la part fixe de 48 € par an comprend tous les services liés à l'élimination des produits résiduels (sélectif en porte à porte, collectes en apport volontaire de type D3E, toxiques ou encore « tri-mobile ») dont la mise à disposition des bennes et l'élimination des déchets verts.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des services et des offres adaptés à vos centres d'intérêt et de réaliser des statistiques de visites. [En savoir plus](#)



- Le compostage :

Pour les fleurs, plantes, feuilles, résidus putrescibles, petits branchages et tontes de gazon, il est conseillé d'utiliser votre composteur... et si vous n'en avez pas, 4 planches reposant sur le sol et des retournements de temps en temps suffisent amplement. Il est également à noter que les restes de cuisine conviennent parfaitement à la production de compost.

- La dégradation au sol :

Cette voie d'élimination concerne spécialement les tontes de gazon. En effet, laissez celles-ci sur le sol. Au bout de quelques jours, le gazon aura disparu (vitesse de dégradation très rapide) et l'azote que cette dégradation libèrera permettra de fertiliser votre sol.

- Le mulching :

Pour les personnes pouvant broyer leurs produits ligneux (bois), le mulching reste très intéressant. Il s'agit de répandre le broyat autour des massifs afin de limiter l'apparition de mauvaises herbes autour de vos plantes ornementales.

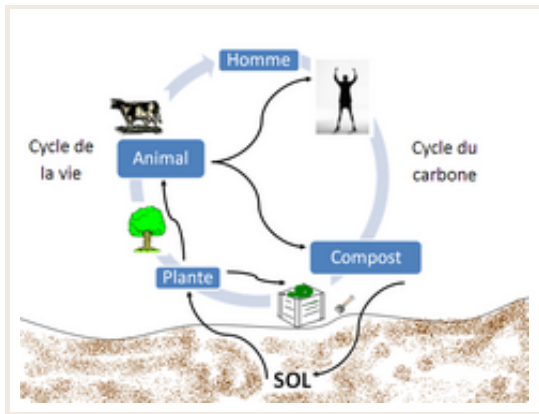
### Un but commun à l'ensemble de ces techniques : le retour au sol de la matière.

Notre sol est un espace vivant que l'on doit préserver. Pour leur croissance, les végétaux puisent, entre autre, du carbone au sol. Afin de ne pas l'épuiser, il est indispensable de permettre à cette matière de retourner à son origine et ainsi d'alimenter le grand cycle de la vie.

Le cycle forestier en est un bon exemple. En effet, les feuilles synthétisées par les arbres à partir des éléments du sol finiront par tomber et être dégradées pour, au stade ultime, être réincorporées à ce même sol.

Le service est **ouvert aux particuliers de la Porte d'Alsace.**

Les entreprises ne sont absolument pas autorisées à déposer leurs produits dans ces bennes.



Pour des **volumes conséquents** (coupe de haies complètes par exemple), veuillez contacter la Porte d'Alsace qui vous expliquera la démarche à suivre pour avoir une benne à disposition.

🔍 Cycle du carbone : "de la terre à la terre"

## Que deviennent les déchets verts ?

Les déchets verts déposés dans les bennes sont collectés par la société Sundgau Compost qui détient le marché passé par la Porte d'Alsace. Elle se charge de leur transformation en compost après leur broyage.

Cette valorisation n'est possible que si chacun respecte les consignes de collectes. En effet, par exemple, il est impossible à la société de broyer des troncs trop gros. Il est donc indispensable que chacun respecte les consignes de tri afin d'éviter les rejets de collecte.

